

DEPARTEMENT DE LA MANCHE
ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES
COMMUNE DE PONTORSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2009

En exercice	27	<i>L'an deux mil neuf, le trente mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick LARIVIERE, Maire.</i> <i>Membres présents : Mr LARIVIÈRE Patrick. Mr LEMÉTAYER Claude. Mme VINOUSE Maryvonne. Mr ALIX Roger. Mme GUÉRIN Annick. Mr LOILIER Pierre. Mme FILLÂTRE Annick. Mr BASQUIN Marc. Mr GANCHE Jean-Luc. Mme CHAUMONT Marie-Aude. Mr FAGUAIS Lucien. Mr TOUQUETTE Pierre. Mr TRÉCAN Louis. Mr DURANT Claude. Mme BAZIN Denise. Mme SOUEFF Chantal. Mr LECHAT Marc. Mr GAZENGEL Michel. Mme COLLIN Valérie. Mr CACHERA Daniel. Mme MAUROUARD Marie-Christine. Mr PERRIN NICOLAS. Mr DAVOINE Louis. Mr SIMON Claude. Mme THÉAULT Béatrice.</i> <i>Absents excusés : Mr COUREUIL Daniel. Mme DANARD Valérie</i> <i>Procurations : Mr COUREUIL Daniel à Mr CACHERA Daniel. Mme DANARD Valérie à Madame VINOUSE Maryvonne.</i> <i>Secrétaire de séance : Mr LECHAT Marc</i> <i>Le conseil municipal accepte à l'unanimité de se prononcer sur les questions diverses.</i> <i>Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.</i>
Présents	25	
Absents excusés	2	
Procurations	2	
Votants	27	
Date de convocation	20 mars 2009	

2009/17 - Approbation du compte de gestion 2008, budget principal

M. le Maire présente les résultats du compte de gestion 2008 qui constate un excédent de fonctionnement de 1 844 364.88 € et un déficit d'investissement de 866 438.83 €
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2008, services généraux.

2009/18 Approbation du compte administratif 2008, budget principal

M. le Maire présente le compte administratif 2008 qui constate :

- un excédent de fonctionnement de 1 844 364.88 €
- un déficit d'investissement de 866 438.83 € hors restes à réaliser
- un déficit d'investissement de 1 256 651.83 € si l'on tient compte des restes à réaliser,

M. le Maire quitte la salle et M. Lemétayer, préside la séance
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité (23 pour, 3 abstentions) le compte administratif 2008.

2009/19 Affectation des résultats, budget principal

M. le Maire entre en séance
Vu les résultats de clôture de l'exercice 2008, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la façon suivante :

Compte 002 (recette de fonctionnement) : 977 926.05 €
Compte 1068 (recette d'investissement) : 866 438.83 €.

2009/20 Vote des taux d'imposition

Vu l'état transmis par la Préfecture et indiquant notamment l'évolution des bases d'imposition à savoir :

	Bases d'imposition 2008	Bases d'imposition 2009
Taxe d'habitation	3 422 442	3 598 000
Taxe foncière (bâtie)	2 968 622	3 078 000
Taxe foncière (non bâtie)	240 925	245 300
Taxe professionnelle	3 844 392	3 969 000

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de reconduire pour 2009 les taux de 2008 à savoir :

Taxe d'habitation : 8.36 %

Taxe foncière (bâti) : 15.68 %

Taxe foncière (non bâti) : 32.23 %

Taxe professionnelle : 10.86 %.

2009/21 Convention avec l'Etat pour le versement du FCTVA

Monsieur le Maire rappelle l'article 1 de la loi de finances rectificative pour 2009 visant à réduire le délai de versement du FCTVA pour les communes qui augmenteront leurs dépenses d'investissement en 2009.

Le conseil municipal prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007 soit 1.098.399 €, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide d'inscrire aux budgets de la commune 2.169.349 € de dépenses réelles d'équipement soit une augmentation de 97,5 % par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'État,
- autorise le Maire à conclure avec le représentant de l'État la convention par laquelle la commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

2009/22 Vote du budget principal 2009

M. le Maire présente le projet de budget établi suite aux avis formulés en commission,

M. Cachera rappelle que l'emprunt retenu pour financer les investissements retenus s'élève à 1,3 millions alors que l'idéal aurait été de limiter cet emprunt à 1.1 million. En conséquence, des efforts de négociations pourront permettre de réaliser des économies la période s'y prêtant par ailleurs. Il conviendrait de réunir systématiquement la commission d'appel d'offres.

M. le Maire rappelle que depuis 2001, la municipalité entreprend des efforts pour réaliser des économies tout en maintenant la même qualité de service (télécommunications, éclairage public...). Le budget primitif est une autorisation de crédits, les commissions pourront faire le point régulièrement sur la consommation de ces crédits. La commission d'appel d'offres est par ailleurs une commission spécifique chargée de se réunir dans le cadre des procédures formalisées. M. le Maire pense plus judicieux que la commission des travaux à l'occasion de la discussion sur des achats ou travaux se prononce également sur les modalités de la consultation. M. Touquette souhaite que les Maires délégués soient par ailleurs invités aux commissions lorsqu'il se passe quelque chose sur le territoire de leur commune associée. M. Gazengel insiste sur la nécessité de travailler sur le PLU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à la majorité (24 pour, 3 abstentions) le budget primitif 2009.

2009/23 Approbation du compte de gestion 2008, service de distribution d'eau potable

M. le Maire présente les résultats du compte de gestion du service de distribution d'eau potable qui constate un excédent de fonctionnement de 307 580.25 € et un déficit d'investissement de 72 140.55 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion eau 2008.

2009/24 Approbation du compte administratif 2008, service de distribution d'eau potable

M. le Maire présente le compte administratif du service des eaux 2008 qui constate :

- un excédent de fonctionnement de 307 580.25 €
- un déficit d'investissement de 72 140.55 € hors restes à réaliser
- un déficit d'investissement de 231 109.70 € si l'on tient compte des restes à réaliser

M. le Maire quitte la salle et M. Lemétayer, préside la séance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif du service de distribution d'eau potable 2008.

2009/25 Affectation des résultats, service de distribution d'eau potable

M. Le Maire entre en séance.

Vu les résultats du compte administratif,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la façon suivante :

Compte 1068 (recette d'investissement) : 72 140.55 €

Compte 002 (recette de fonctionnement) : 235 439.70 €.

2009/26 Vote du budget service de distribution d'eau potable 2009

M. le Maire présente le projet de budget

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2009 du service de distribution d'eau potable.

2009/27 Approbation du compte de gestion 2008, budget du service assainissement eaux usées

M. le Maire présente les résultats du compte de gestion qui constate un excédent de fonctionnement de 210 929.58 € et un excédent d'investissement de 43 141.47 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte de gestion 2008 du service assainissement collectif eaux usées.

2009/28 Approbation du compte administratif 2008, budget du service assainissement eaux usées

M. le Maire présente les résultats du compte administratif qui constate :

- un excédent de fonctionnement de 210 929.58 €
- un excédent d'investissement de 43 141.47 € hors restes à réaliser
- un excédent d'investissement de 19 981.47 € si l'on tient compte des restes à réaliser

M. le Maire quitte la salle et M. Lemétayer préside la séance. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2008 du service assainissement eaux usées.

2009/29 Affectation des résultats, service assainissement eaux usées

M. le Maire entre en séance

Vu les résultats du compte administratif

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

Compte 001 (recette d'investissement) : 43 141.47 €

Compte 002 (recette de fonctionnement) : 210 929.58 €.

2009/30 Vote du budget assainissement eaux usées 2009

M. le Maire présente le projet de budget

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif 2009 du service assainissement collectif eaux usées.

2009/31 Approbation du compte de gestion 2008, budget parc d'activités

M. le Maire présente les résultats du compte de gestion,

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte de gestion 2008 parc d'activités.

2009/32 Approbation du compte administratif 2008, budget parc d'activités

M. le Maire présente les résultats du compte administratif du budget annexe parc d'activités

M. le Maire quitte la salle et M. Lemétayer préside la séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte administratif 2008 du budget annexe parc d'activités.

2009/33 Affectation des résultats, service parc d'activités

M. le Maire entre en séance

Vu les résultats du compte administratif

Le conseil municipal, après en avoir délibéré affecte les résultats de la façon suivante

Compte 002 (dépense fonctionnement) : 121 966.35 €

Compte 001 (recette investissement) : 170 000 €.

2009/34 Vote du budget parc d'activités 2009

M. le Maire présente le projet de budget parc d'activités

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le budget 2009 parc d'activités.

2009/35 Attribution des subventions aux associations

M. le Maire énonce les subventions que la commission propose au conseil de voter

M. Touquette demande que le conseil vote une subvention à l'office de tourisme. M. le Maire répond que la commission a prévu de rencontrer l'office de tourisme pour discuter de ses projets comme d'autres associations d'une part et que les documents financiers communiqués indiquent que l'office n'a pas de problèmes de trésorerie pour les mois à venir. M. le Maire rappelle que la commission a décidé de rencontrer plusieurs associations pour leur présenter la philosophie de la Commune en matière de subvention accordées aux associations. Mme Théault demande que la proposition pour Musiques à Pontorson soit rectifiée, en effet la note de synthèse propose qu'une subvention de 12 000 € soit accordée alors que la commission avait proposé 9000 € de subvention ordinaire et 3000 € de subvention exceptionnelle ; ce que confirme Mme Vinouse. M. le Maire propose alors aux conseillers de choisir entre les deux versions : à la majorité (25 pour) la solution 9000 € de subvention ordinaire et 3000 € de subvention exceptionnelle est retenue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les subventions suivantes :

Intéressés à l'affaire : M. Cachera s'abstient pour le Club de la Gaieté de Boucey, M. Loilier pour l'OCAC, M. Touquette pour le Don du sang, M. Lechat pour l' Amicale laïque.

N°	Libellé Association	Subvention ordinaire accordée en €	Subvention excep. accordée en €
1	AMICALE LAIQUE PONTORSON	3800	
2	OFFICE CANTONAL D'ANIMATION CULTURELLE	14000 dont 2000 d'acompte déjà versés	
3	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE PONTORSONNAISE	200	
5	STE DE PECHE « LE GARDON »	800	
6	TENNIS CLUB PONTORSON	2000	
7	LA COLOMBE PONTORSONNAISE	350	
8	VELO CLUB PONTORSON	1500	
9	UNION SPORTIVE PONTORSONNAISE	2700	
10	COMITE DE JUMELAGE PONTORSON/WASSENBERG	1850	
11	JARDINS FAMILIAUX	130	
12	CENTRE D'ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE	75	
13	AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL ET	1500	

	INTERCOMMUNAL		
18	STÉ DES COURSES PONTORSON/LE MT ST MICHEL	1000	
19	FNATH (Accidentés de la vie)	150	
20	SAUVEGARDE ET MISE EN VALEUR DU PRÊCHE	250	
21	Société Saint Vincent de Paul	700	
22	LE CŒUR DE LA BAIE »	400	
23	ENSEMBLE INSTRUMENTAL GRAND PONTORSON	1000	1000
25	LES RESTAURANTS DU CŒUR DE LA MANCHE	800	
27	UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	730	
28	AMICALE DES MEDAILLÉS MILITAIRES	80	
29	RÉFRACTAIRES ET MAQUISARDS	200	
30	F.N.A.C.A.	200	
31	COMITE DES FÊTES - ARDEVON	500	
32	COMITE DES FÊTES - BOUCEY	1000	1000 (attente des factures pour versement)
34	LES PAS HE ! OH !	500	
37	ETOILE SPORTIVE DE BOUCEY Section gymnastique	200	
39	SOCIÉTÉ DE CHASSE DE PONTORSON/TANIS/MOIREY/CUREY	500	100
40	SOCIÉTÉ DE CHASSE D'ARDEVON	100	
41	SOCIÉTÉ DE CHASSE DE BOUCEY	250	
42	SOCIÉTÉ DE CHASSE DE CORMERAY	90	
43	SOCIÉTÉ DE CHASSE LES PAS	80	
44	CLUB DE L'AMITIÉ ARDEVON	200	
45	CLUB DE LA GAITE DE BOUCEY	0	420
46	Club des Toujours jeunes Beauvoir Les Pas	150	
47	GROUPEMENT ARTISTIQUE PONTORSONNAIS	250	
50	LES AMIS DE LA TRANSMANCHE	300	
51	SECOURS CATHOLIQUE	750	
55	ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES	90	
56	CLUB DES TOUJOURS JEUNES DE PONTORSON	850	
57	ASSOC. LE GRESILLON	30	
60	TROUPE THEATRALE INTERLUDE	1500	
61	AMITIES HIGHWORTH PONTORSON	1850	
67	COURIR EN BAIE	200	
70	MUSIQUES A PONTORSON	9000	3000
73	GENERIQUES	2687.75	
74	APAEIA	100	
75	Association des œuvres sociales	0	1000
76	SAG de PONTORSON	460	
77	ADPCR	200	

2009 /36 Emplois saisonniers :

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise à l'unanimité M. le Maire à recruter des agents saisonniers pour assurer le fonctionnement de l'auberge de jeunesse:

Pour la période du 6 avril au 30 avril 2009 : 2 agents à temps non complet : 24/35^{ème} (ou 1 agent à temps complet et un agent à temps non complet 15/35^{ème})

Pour la période du 1 mai au 10 juillet 2009 : 2 agents à temps non complet 24/35^{ème}

Pour la période du 11 juillet au 23 août 2009 : 1 agent à temps complet et 2 agents à temps non complet 28/35^{ème}

Ces agents seront recrutés sur le grade d'adjoint d'animation territoriale 2^{ème} classe et rémunérés sur l'indice brut 281.

Pour la période du 11 juillet au 23 août 2009: un adjoint des services techniques à temps non complet dans la limite de 15/35^{ème}, rémunéré sur l'indice brut 281.

2009/37 Extension du réseau assainissement

Afin de délivrer le permis de construire demandé par la SCI les Ormeaux, le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'instaurer une participation pour équipement public exceptionnel d'un montant de 7590 €. Cette participation non indexée devra être versée par la SCI les Ormeaux en deux fois. Le premier versement de 3500 € interviendra 2 mois après la notification du permis de construire et le second versement de 4090 € à échéance des travaux réalisés par la Commune.

2009/38 Désignation d'un membre pour siège au Conseil d'administration du centre hospitalier de l'Estran

Vu la démission de M. Claude Durant,

Vu la candidature de M. Louis Trécan

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité M. Louis Trécan pour siéger au conseil d'administration du centre hospitalier de l'Estran.

2009/39 Modification des compétences de la Communauté de communes Pontorson/Le Mont Saint Michel

M. le Maire rappelle la demande de la Communauté de Communes et du Pays de la Baie et ajoute que si le Président du Pays de la Baie a bien démontré lors de la réunion réalisée à Pontorson les modalités de fonctionnement du Pays, il reste en attente de davantage d'éclaircissements quand au développement du canton de Pontorson dans le cadre du pays et des options retenues dans le SCOT. S'il s'agit d'équiper de grandes zones d'activités, on sort du cadre du pays.

M. Touquette ajoute que seule la Communauté de Communes de Brécécy s'oppose au projet actuellement mais qu'effectivement l'on peut s'interroger sur l'intérêt des Pays après la commission Balladur. M. Lechat pense que la difficulté du Pays réside dans le fait qu'il ne correspond pas à un échelon décisionnel et que les projets qu'il mène reposent sur la confiance et le bon vouloir de chacun. Il faudrait aller plus loin en termes d'harmonisation fiscale à l'échelle du Pays. M. Touquette se demande si la Commune peut empêcher la Communauté de Communes de prendre cette compétence. M. le Maire répond que Pontorson comme toutes les Communes membres et davantage encore compte tenu de la population qu'elle représente doit être informée et partie prenante de ces dossiers et des projets de la Communauté de Communes. Les débats lors du vote des budgets de la Communauté de Communes la semaine dernière ne manquent pas de poser question sur ce point.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de surseoir à la demande du Pays de la Baie et demande de débattre du projet de Pays avec les représentants du Pays de la Baie et de la Communauté de Communes.

2009/40 Motion demandant la modernisation des deux voies et l'électrification du tronçon Avranches-Dol de Bretagne de la ligne ferroviaire Caen-Rennes

M. le Maire présente la demande de l'ADPCR

A l'unanimité et après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité motion ci-après

Les élus de la commune de Pontorson ont accueilli avec satisfaction la modernisation du tronçon Lison - Saint-Lô - Coutances - Folligny - Granville réalisée par la Région Basse-Normandie, avec l'aide de l'Etat, de RFF, et du conseil général de la Manche. Cette modernisation qui a débuté en 2003 devrait atteindre la gare de Granville en 2011 après réalisation des travaux du triangle de Folligny.

D'autre part les élus ont pris acte :

- des études avancées concernant la modernisation du tronçon Folligny-Avranches
- de la somme de 1,5 million d'€ consacrée par le Plan de Relance de l'Etat du 2 février 2009 pour étudier la modernisation du tronçon Avranches -Dol

Les élus de la commune de Pontorson tiennent toutefois à rappeler aux représentants de l'Etat et aux Présidents des deux régions Basse-Normandie et Bretagne la priorité et la dimension nationale que constitue la modernisation du tronçon Avranches - Pontorson - Dol de Bretagne (43 km) de la ligne Caen - Rennes,

- parce que les rails datent de 1911 (partie la plus obsolète du réseau de l'ouest)
 - parce que des trains régionaux de nouvelle génération aptes à 160 km/h y circulent à 63 km/h de moyenne depuis près de 5 ans
 - parce que la géométrie du tracé est excellente : elle autorise la vitesse de 160 km/h
 - parce que cette modernisation va permettre d'améliorer le confort, les conditions de circulation et la vitesse de déplacement des trains classiques sur la première ligne du réseau TER de Basse-Normandie qui assure d'ores et déjà le transport de 30 % du trafic TER de cette région.
1. Relations Caen - Avranches - Dol - Rennes
 2. Relations estivales Transbaie Granville- Folligny -Avranches- Pontorson - Dol - Saint Malo en 1 heure
 3. Relations domicile/travail/études Granville - Avranches - Dol - Rennes en 1 h 20
 4. Relation Corail Intercités Paris - Argentan - Folligny - Pontorson après la livraison du matériel bimode affecté à la ligne Paris - Granville (2013)
 - parce que cette opération de modernisation a été une première fois inscrite au Contrat de Plan 2000/2006 et une seconde fois au contrat de Projet Etat Région 2007/2013
 - parce qu'il existe un potentiel de 6 millions de déplacements (1 visiteur génère 2 déplacements) liés à la présence du Mont Saint-Michel et qu'actuellement les mauvaises conditions de transport ne permettent pas au mode ferroviaire d'assurer l'acheminement de plus de 2 % de ses visiteurs
 - parce que le projet Bretagne Grande Vitesse soutenu financièrement par RFF, l' Etat et les collectivités bretonnes permettra de relier Dol de Bretagne à 2 heures de Paris en 2014
 - parce que l'électrification du tronçon Dol - Avranches permettra de prolonger le TGV jusque dans le Sud-Manche (Paris - Pontorson en 2 H 15 / Paris - Avranches en 2 H 30) avec la possibilité de transporter dans de bonnes conditions 400 000 voyageurs supplémentaires (Rapport Liebermann du CGPC de mai 2007)

A l'occasion de la venue de Monsieur le secrétaire d'Etat aux transports dans notre région, les élus de la commune de Pontorson souhaitent que Messieurs les Présidents du Conseil Régional de Basse-Normandie et du Conseil Régional Bretagne obtiennent la modernisation et l'électrification des deux voies du tronçon ferroviaire Avranches - Pontorson - Dol qui relie directement la Basse-Normandie à la Bretagne, promis à un brillant avenir et synonyme de développement durable en participant au report des déplacements routiers vers le mode ferroviaire.

2009/41 Subvention à la scolaire Pontorsonnaise-voyage à Jersey

Vu la demande de Mme Aussant relative au voyage de fin d'année à Jersey des CM 1 et CM2,
Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de verser une subvention de 20 € par élève domicilié sur la Commune participant au voyage à Jersey soit 800 €.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme.

Patrick LARIVIÈRE
Maire de Pontorson,

Le secrétaire de séance,

Les membres du conseil municipal,